

aux colonies australiennes le même service que des banques dans la position de nos anciens agents auraient pu leur rendre, bien que ces colonies offrirent des avantages pour y faire des placements. C'est là un simple fait, que l'on connaît bien sur le marché de Londres et c'est un fait que l'honorable ministre ferait bien de se rappeler.

Je n'ai rien à dire contre la banque de Montréal. Comme banque, elle fera vraisemblablement aussi bien que toute banque que je connais, peut-être aussi bien que toute banque de Londres. Mais elle sera exposée, comme le sait l'honorable ministre, dans certaines éventualités, à satisfaire de fortes demandes de fonds au Canada. Il pourrait y avoir quelque avantage à ce que la banque de Montréal fût notre banque au Canada, et à ce que Glyn, Mills et Cie fussent nos banquiers de Londres. Quoiqu'il en soit, je me suis acquitté de ma tâche à ce sujet. J'aurais hésité, quelque considérable que soit le gain possible, de courir le risque, mais cela regarde l'honorable ministre. Le transfert a réellement eu lieu, je suppose?

M. FOSTER : Oui, le 1er janvier.

M. McMULLEN : Avant que nous abandonnions cette question, j'aimerais demander au ministre des Finances si la promesse faite par sir John Macdonald, à l'époque où sir Charles Tupper fut nommé haut-commissaire, qu'une économie considérable serait réalisée en ce qu'il verrait à nos affaires financières dans l'intérêt de la Confédération, va être remplie. Pendant plusieurs années cette question a été posée au ministre des Finances qui, dans plusieurs circonstances, a déclaré que notre contrat avec nos agents financiers à Londres n'expirerait pas avant le premier janvier, et que, alors, le gouvernement aurait peut-être l'occasion d'utiliser les services de sir Charles Tupper et de son personnel pour l'objet mentionné par l'ancien premier ministre. J'aimerais savoir du ministre des Finances, s'il a fait quelque effort dans le but de réduire les commissions ou les dépenses, à Londres, en utilisant à cette fin les services du personnel de sir Charles Tupper.

M. FOSTER : En réponse à l'honorable député, je dirai que j'ai toujours songé à faire, à l'expiration des dix années, un examen de cette question, dans le but de constater s'il était possible de remettre la gestion de nos affaires financières au personnel du haut-commissaire à Londres; et il ne m'a pas fallu étudier longtemps la question sur les lieux avant d'arriver à la conclusion que la chose n'était ni opportune ni praticable, dans l'intérêt de l'économie ou dans l'intérêt de ce prestige et de cette sûreté dont mon honorable ami, l'ancien ministre des Finances, a parlé cette après-midi. D'abord, en ce qui concerne l'économie, j'ai constaté, après avoir étudié à fond la question, que nous économiserions très peu si, toutefois, nous économisions, aux conditions que nous avons faites avec la banque de Montréal; et, en second lieu, j'ai constaté, sans tarder, que nous perdions ce prestige que nous devons aux grandes influences financières, telles que les banques et les associations de banque, qui nous protègent, surtout en ce qui concerne l'émission d'emprunts. Il peut arriver en même temps, que l'on ait cru la chose possible. Je ne crois pas que ceux qui ont étudié la question dans le but de la résoudre pratiquement l'aient considérée possible.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : La chose a été promise par le gouvernement dont faisait partie l'honorable ministre et c'était une des raisons apportées pour la création de la charge de haut-commissaire.

M. FOSTER : Il peut arriver que l'on ait dit quelque chose à ce sujet. Le commissaire nous a rendu de grands services à Londres dans les questions financières, pour la négociation d'emprunts temporaires et sous d'autres rapports, mais ce n'est pas là lui confier l'administration de notre dette.

M. McMULLEN : J'ose dire que l'honorable ministre éprouvait un très grand inconvénient d'utiliser les services de sir Charles Tupper autant qu'on l'a promis à l'époque de sa nomination. Mais c'est un fait incontestable que l'on a consenti à sa nomination en grande partie sur la promesse faite par le premier ministre d'alors que nous économiserions considérablement en ayant un agent financier résidant à Londres. Nous fiant à cette promesse, nous avons consenti à ce qu'il fut nommé à cette charge, pour faire peu ou ne rien faire, dans l'espoir qu'un moment arriverait bientôt où nous pourrions utiliser ses services d'une façon avantageuse. Si vous jetez un coup d'œil sur le personnel du haut-commissaire et que vous considérez la somme de travail qui se fait dans son bureau, vous ne pourrez vous empêcher d'arriver à la conclusion que le Canada retire très peu de ce bureau en retour de ce qu'il lui coûte. Je suis peiné de voir qu'un grand nombre de choses qui pourraient être faites avantageusement par ce personnel, ne sont pas faites. Nous payons à Londres des montants énormes pour les services rendus par les agents d'immigration, pour la publication de brochures et autres travaux de ce genre, toutes choses qui pourraient être faites par le personnel du haut-commissaire ou par son personnel et nos agents réunis. Lorsque nous arriverons à l'item qui concerne ce service, j'aurai quelque chose de plus à dire à ce sujet et, en attendant, je dois exprimer le regret que la promesse de celui qui était premier ministre lorsque sir Charles Tupper a été nommé, n'ait pas été remplie. L'honorable ministre a sans doute constaté que l'accomplissement de cette promesse entraînerait des dépenses, mais l'on a donné à entendre à la chambre qu'une économie considérable serait réalisée lorsque notre contrat avec nos agents financiers expirerait. Cependant, nous les voyons faire un nouveau contrat à un taux réduit, cette réduction étant faite, non parce que sir Charles Tupper est à Londres, mais pour d'autres raisons. Le haut-commissaire est encore là, reçoit un traitement très élevé et, virtuellement, ne fait rien de ce pourquoi il a été nommé.

M. MULOCK : Les obligations du gouvernement, qui font partie du fonds d'amortissement ont-elles été toutes transférées?

M. FOSTER : Oui.

M. MULOCK : Les obligations rachetées ont été mises sous la garde de la banque de Montréal?

M. FOSTER : Comme je l'ai dit l'année dernière à mon honorable ami, dans le cas des emprunts garantis, les obligations ont toujours été sous la garde de la banque d'Angleterre. Dans le cas des emprunts non garantis, le fidéicommis a été transféré à la banque de Montréal.